

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Convention de mise à disposition de l'espace culturel départemental « 21 bis Mirabeau » situé à Aix-en-Provence au profit des associations Zinc et Seconde Nature à l'occasion d'une exposition temporaire de novembre 2020 à janvier 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOPCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider le projet de convention de mise à disposition par le Département des salles d'exposition de l'espace culturel départemental « 21 bis Mirabeau » situé à Aix-en-Provence, en vue de son utilisation en tant que galerie d'exposition par les associations Zinc et Seconde Nature durant une période allant du 6 novembre 2020 au 18 janvier 2021.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

